

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 24 novembre 2014, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre de Najib Ghadbian, Représentant spécial de la Coalition nationale syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du 24 novembre 2014 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Abdulmohsen **Alyas**



**Annexe à la lettre datée du 24 novembre 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du peuple syrien et de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, j'ai la lourde responsabilité d'appeler votre attention sur la situation humanitaire qui continue de se détériorer en Syrie.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa première déclaration du Président sur la situation humanitaire en République arabe syrienne (S/PRST/2013/15). Depuis, il a adopté deux résolutions [2139 (2014) et 2165 (2014)] visant à atténuer les souffrances des Syriens, le Secrétaire général de l'ONU a publié neuf rapports rendant compte de la gravité de la catastrophe humanitaire en Syrie et la communauté internationale a investi des montants considérables pour tenter de venir en aide aux Syriens pris au piège derrière les lignes de conflit. En dépit de ces efforts, la situation humanitaire dans le pays s'est détériorée.

Actuellement, 12,2 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire, contre 9,3 millions il y a un an; 7,6 millions de Syriens sont déplacés à l'intérieur des frontières et 3,2 millions sont désormais des réfugiés (ce qui représente une augmentation saisissante de 50 % depuis novembre 2013). Dans tout le nord et l'est du pays, les minorités religieuses et ethniques vivent dans la peur d'extrémistes violents et des milliers de civils kurdes sont pris au piège à Kobani/Ain el-Arab, à la frontière syro-turque.

La dévastation et la destruction qui frappent le pays ont une cause évidente : la dictature exercée par Assad. Depuis quatre ans, les forces du régime syrien appliquent une stratégie calculée pour tuer, torturer et affamer les communautés qui s'opposent à la brutalité d'Assad. Elles ont fait fi des résolutions du Conseil de sécurité et commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Les immenses souffrances humaines causées par la brutalité du régime d'Assad ont envenimé la propagation de l'extrémisme et transformé la Syrie en un refuge pour des groupes terroristes.

Comme il est précisé dans l'annexe I, le régime syrien commet des violations flagrantes, généralisées et systématiques des droits de l'homme, notamment en continuant d'utiliser des armes lourdes, des armes à sous-munitions, des missiles balistiques, des barils explosifs et des armes chimiques létales (à savoir du chlore gazeux) pour tuer des civils innocents. Ces actions illégales ont augmenté depuis le début des frappes aériennes internationales dans le pays en septembre 2014. Plutôt que de s'efforcer d'éliminer l'État islamique d'Iraq et du Levant, le régime syrien a choisi d'intensifier considérablement ses attaques aériennes contre des régions tenues par des groupes d'opposition modérés dans les provinces de Rif-Damas, Alep et Edleb et le long de la frontière syro-jordanienne. Ces dernières semaines, ses attaques létales aux barils explosifs ont fait des centaines de morts, dont des femmes et des enfants innocents.

Parallèlement aux attaques mortelles perpétrées contre des civils, le régime syrien a mené une politique de guerre de siège. Il a continué d'empêcher les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations non

gouvernementales internationales d'accéder aux Syriens dans le besoin, commettant ainsi une violation directe des résolutions 2165 (2014) et 2139 (2014) du Conseil de sécurité. Dans les régions difficiles d'accès, des représentants du régime dressent exprès des obstacles administratifs pour ralentir, voire empêcher, la fourniture de l'aide humanitaire. Dans certaines régions frontalières tenues par l'opposition, les forces du régime bloquent l'acheminement de l'aide et font tout pour dissuader les organismes des Nations Unies d'apporter cette aide de l'autre côté de la frontière.

Malgré les nombreux obstacles déployés par le régime syrien pour empêcher l'acheminement de l'aide, les forces modérées continuent de se prévaloir de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité pour apporter des secours humanitaires à des centaines de milliers de Syriens. Tout au long du mois qui vient de s'écouler, quelque 300 camions de la Coalition nationale syrienne, du Groupe de la coordination de l'aide et du Gouvernement intérimaire ont acheminé à travers la frontière des biens et des services destinés à des centaines de milliers de Syriens. Le Groupe de la coordination de l'aide a livré de la farine, des pochettes éducatives, des médicaments et des fournitures médicales, des équipements pour l'hiver et des articles non alimentaires.

Dans sa résolution 2165 (2014), le Conseil de sécurité a confié aux instances compétentes un mandat large pour renforcer l'acheminement de l'aide jusqu'en Syrie et porter assistance à 3,5 millions de Syriens, sans succès. Les organismes des Nations Unies doivent mettre pleinement à profit leur mandat, en particulier en ce qui concerne l'acheminement de l'aide à travers la frontière. La Coalition nationale syrienne demande donc instamment au Conseil de sécurité d'agir sans tarder pour :

- Renforcer considérablement les dispositions de la résolution 2165 (2014). Les mesures qui y sont prévues arriveront bientôt à expiration. Il faut non seulement les prolonger mais aussi les renforcer pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à grande échelle par-delà les frontières, et sanctionner le régime en cas de non-respect;
- User de son influence collective afin de promouvoir plus avant la coordination entre les organismes des Nations Unies et les organisations d'aide syriennes, qui sont indispensables à l'acheminement de l'aide dans les régions tenues par l'opposition mais n'ont pas été suffisamment coordonnées ou consultées dans ce domaine et sur la stratégie à plus long terme;
- Prier les organismes des Nations Unies de s'acquitter pleinement du mandat qu'il leur a confié dans la résolution 2165 (2014), en particulier en ce qui concerne la fourniture de l'aide à grande échelle par-delà les frontières.

Parallèlement aux demandes que nous adressons au Conseil de sécurité, nous sollicitons davantage nos partenaires pour accroître le flux de l'aide apportée en Syrie par d'autres voies. Trop de vies sont en jeu pour ne compter que sur un seul intermédiaire qui n'est pas encore pleinement opérationnel.

Un autre mois vient de s'écouler au cours duquel la violence s'est intensifiée et les violations par le régime de la résolution 2139 (2014), qui appelle à respecter le principe de neutralité du corps médical, à mettre fin à la détention arbitraire et à la torture, à lever les sièges et à mettre un terme à l'emploi d'armes sans discrimination, se sont multipliées. Les Syriens n'ont eu aucun répit, le Conseil de sécurité n'ayant toujours pas exigé l'application de sa résolution 2139 (2014). La

communauté internationale ne peut tolérer un mois de plus que la résolution 2139 (2014) soit considérée comme un vulgaire bout de papier.

À l'heure où les Syriens entrent dans leur quatrième hiver de guerre et de dévastation, la nécessité de régler la crise syrienne n'a jamais été aussi impérieuse. L'aide humanitaire apportera un répit nécessaire mais temporaire aux souffrances de notre pays. Cependant, pour régler durablement la situation humanitaire en Syrie, ainsi que les crises politique et sécuritaire, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour mettre un terme au conflit et garantir une transition politique vers la démocratie, conformément au Communiqué de Genève mentionné dans ses résolutions 2118 (2013), 2139 (2014) et 2165 (2014). La Coalition nationale syrienne demeure résolue à œuvrer en ce sens. Il faut absolument que le Conseil de sécurité joue le rôle qui lui revient.

Le Représentant spécial
de la Coalition nationale syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**

Pièce jointe

Non-respect par le régime syrien des dispositions de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité et violations commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant

- i) **Paragraphe 3** : *Toutes les parties mettent immédiatement fin à toutes attaques contre les civils, ainsi qu'à l'emploi sans discrimination d'armes dans des zones peuplées.*

D'après le Réseau syrien des droits de l'homme, les forces du régime ont tué 1 231 personnes en octobre 2014, dont 121 femmes et 216 enfants; 118 de ces personnes ont été tuées sous la torture.

Violation : massacres en octobre 2014

Le Réseau syrien des droits de l'homme a publié un rapport sur 30 massacres commis durant le mois d'octobre 2014; 26 sont le fait des forces du régime syrien, 2 de groupes non identifiés, 1 de l'État islamique d'Iraq et du Levant et 1 de bataillons d'opposition armés.

Rif-Damas

- Le 3 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé un marché public à Douma, tuant 15 personnes, dont 2 enfants, et blessant environ 120 autres.
- Le 9 octobre 2014, des avions militaires syriens ont bombardé un marché public à Irbine, tuant 31 personnes, dont 4 enfants et 6 femmes.
- Le 14 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé un groupe d'habitations à Irbine, tuant 13 personnes, dont 2 enfants et 2 femmes.
- Le 14 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé un groupe d'habitations à Ain Terma, tuant 13 personnes, dont 3 enfants et 3 femmes.
- Le 16 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé un groupe d'habitations dans la localité de Jisrain, tuant 22 personnes, dont 3 enfants et 1 femme.
- Le 17 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont lancé 8 frappes aériennes contre Douma, tuant 21 personnes, dont 8 enfants.
- Le 25 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé le village de Bala, qui accueille des communautés déplacées, tuant 8 personnes, dont 3 enfants et 1 femme.

Edleb

- Le 3 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué des barils explosifs sur Saraqeb, tuant 6 personnes, dont 1 femme.

- Le 5 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont largué un missile sur la localité de Dana, tuant 6 personnes, dont 2 enfants et 1 femme.
- Le 6 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont largué un missile sur la localité de Khan el-Soubol, tuant 10 personnes, dont 5 enfants et 3 femmes.
- Le 10 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont largué un missile sur la localité de Tell Manes, tuant 5 personnes, dont 3 enfants et 1 femme.
- Le 23 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont attaqué la localité de Kafr Rouma, tuant 5 personnes.
- Le 25 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué 2 barils explosifs sur la localité syrienne d'Hbit, tuant 8 personnes, dont 3 enfants et 4 femmes.
- Le 29 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué 2 barils explosifs sur le camp d'Abdin du village de Cheik Moustapha, tuant 18 personnes, dont 2 femmes et 2 enfants.

Deraa

- Le 6 octobre 2014, des hélicoptères syriens ont largué des barils explosifs sur la localité de Namr, tuant 7 personnes, dont 1 enfant et 2 femmes.
- Le 10 octobre 2014, les forces du régime syrien ont tiré un missile surface-surface sur la localité d'Hara, tuant 21 personnes, dont 6 enfants et 2 femmes.
- Le 21 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué 2 barils explosifs sur la localité de Nassib, tuant 23 personnes, dont 12 enfants et 2 femmes.
- Le 21 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué 4 barils explosifs sur la localité de Yadodé, tuant 6 personnes, dont 3 enfants et 1 femme.
- Le 26 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué plusieurs barils explosifs sur la localité de Bosra el-Cham, tuant 15 personnes, dont 6 enfants et 3 femmes.
- Le 28 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué 2 barils explosifs sur la localité d'Abtaa, tuant 5 personnes, dont 2 enfants.

Homs

- Le 1^{er} octobre 2014, deux explosions ont eu lieu près de l'école primaire Ikrima el-Makhzoumi du quartier d'Akrama, tuant 52 enfants et 1 femme. L'action n'a pas été revendiquée.
- Le 8 octobre 2014, les forces du régime syrien ont bombardé le quartier assiégé de Waar à l'aide de missiles surface-surface, tuant 7 personnes, dont 2 enfants et 4 femmes.

- Le 15 octobre 2014, les forces du régime syrien ont bombardé le quartier assiégé de Waar à l'aide d'un cylindre explosif, tuant 10 personnes, dont 1 enfant et 2 femmes.
- Le 25 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont attaqué la localité de Talbissé, tuant 22 personnes, dont 13 enfants et 3 femmes.
- Le 25 octobre 2014, les forces du régime syrien ont bombardé le quartier assiégé de Waar à l'aide d'un cylindre explosif, tuant 7 personnes, dont 1 enfant.
- Le 26 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont lancé un assaut aérien contre la localité de Talbissé, tuant 6 personnes, dont 2 enfants et 1 femme.

Alep

- Le 23 octobre 2014, des hélicoptères du régime syrien ont largué 3 barils explosifs sur une salle des fêtes abritant des personnes déplacées de Tell Akra, tuant 19 personnes, dont 15 enfants et 4 femmes.
- Le 27 octobre 2014, un groupe d'opposition armé a lancé une roquette Grad contre l'école Kamal dans le quartier de Hamdania, tuant 7 personnes, dont 5 enfants.

Hassaké

- Le 3 octobre 2014, l'État islamique d'Iraq et du Levant a exécuté 8 civils dans le village de Kanho.

Deir el-Zor

- Le 27 octobre 2014, une voiture piégée a explosé au rond-point Bakra de la localité de Mayadin, tuant 5 personnes, dont 1 enfant. L'action n'a pas été revendiquée.

Violation : massacres dans la Ghouta orientale

Le régime syrien continue de prendre la Ghouta orientale pour cible quotidiennement, lançant toute une série de projectiles sur la zone assiégée, y compris des barils explosifs, des obus d'artillerie et des mortiers. Nombre des morts recensés dans la Ghouta orientale résultent du manque de fournitures médicales pour soigner les blessés, dû au blocus imposé par le régime.

Le Réseau syrien des droits de l'homme a établi que 14 massacres avaient été commis dans la Ghouta orientale encerclée durant les mois de septembre et octobre 2014. Ces massacres ont fait 274 morts parmi les civils, dont 71 enfants et 40 femmes, et 1 150 blessés.

- Le 9 septembre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé le quartier de Jisr Mesraba à Douma (Rif-Damas), tuant 27 personnes, dont 9 enfants et 5 femmes.
- Le 11 septembre 2014, les forces du régime syrien ont lancé 4 raids aériens sur le quartier de la mosquée Hassiba à Douma, tuant 58 personnes, dont 22 enfants et 10 femmes.

- Le 14 septembre 2014, les forces du régime syrien ont lancé 2 frappes aériennes sur le quartier du souk el-Hal à Douma, tuant 11 personnes, dont 2 enfants et 1 femme.
- Le 16 septembre 2014, les forces du régime syrien ont bombardé la localité de Hamouriyé (Rif-Damas), tuant 20 personnes, dont 2 enfants et 1 femme.
- Le 17 septembre 2014, les forces du régime syrien ont bombardé la rue Jala à Douma, tuant 15 personnes, dont 7 enfants et 5 femmes.
- Le 22 septembre 2014, les forces du régime syrien ont bombardé la localité de Hamouriyé (Rif-Damas), tuant 13 personnes.
- Le 24 septembre 2014, les forces du régime syrien ont lancé 4 raids sur Douma, tuant 12 personnes, dont 4 enfants et 3 femmes.
- Le 3 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé le marché public de Douma, tuant 15 personnes, dont 2 enfants.
- Le 9 octobre 2014, des avions militaires du régime syrien ont bombardé le marché public d'Irbin (Rif-Damas), tuant 31 personnes, dont 4 enfants et 6 femmes.
- Le 14 octobre 2014, des avions militaires syriens ont bombardé un groupe d'habitations à Irbin, tuant 13 personnes, dont 2 enfants et 2 femmes.
- Le 14 octobre 2014, des avions militaires syriens ont bombardé un groupe d'habitations à Aïn Terma (Rif-Damas), tuant 13 personnes, dont 3 enfants et 3 femmes.
- Le 16 octobre 2014, des avions militaires syriens ont bombardé un groupe d'habitations dans la localité de Jisrein (Rif-Damas), tuant 22 personnes, dont 3 enfants et 1 femme.
- Le 17 octobre 2014, des avions militaires syriens ont lancé 8 frappes aériennes contre Douma, tuant 21 personnes, dont 8 enfants.
- Le 25 octobre 2014, des avions militaires syriens ont bombardé le village de Bala (Rif-Damas), qui abrite des communautés de personnes déplacées, tuant 8 personnes, dont 3 enfants et 1 femme.

Violation : massacre du camp d'Abdin

Le 29 octobre 2014, le régime syrien a largué 2 barils explosifs sur un camp de personnes déplacées près d'Hbit (province septentrionale d'Edleb); 18 personnes ont été tuées, principalement des femmes et des enfants, et des douzaines blessées. Le camp a été détruit.

Parmi les personnes tuées se trouvaient :

- 4 personnes déplacées du village d'Arbaïn (province d'Hama);
- 9 personnes déplacées du village de Jubain (province d'Hama);
- 3 personnes déplacées du village de Lataminé (province d'Hama);
- 1 personne déplacée du village de Kafr Houd (province d'Hama);
- 1 personne déplacée de la localité d'Hama.

Violation : utilisation de barils explosifs et usage indiscriminé d'autres armes par le régime syrien, particulièrement sur Alep, Deraa et le quartier de Waer à Homs

Le régime syrien a continué de larguer sans discrimination des barils explosifs et des munitions aériennes sur Alep au cours de la période à l'examen, tuant et blessant de nombreux civils.

Le Centre syrien pour la justice a publié son rapport mensuel sur l'utilisation par le régime syrien d'armes explosives sur Alep. En octobre 2014, le régime syrien a largué sur Alep et la campagne environnante 183 barils explosifs, dont un contenant du chlore gazeux, 187 roquettes, 3 bombes à sous-munitions et 4 missiles sol-sol, entraînant la mort de 96 personnes, dont 11 femmes, 29 enfants, 2 combattants et 2 agents de santé.

Le régime syrien poursuit ses largages intensifs de barils explosifs sur Deraa. Selon l'agence de presse locale Naba, qui est spécialisée dans la collecte d'informations sur les violations des droits de l'homme en Syrie, le régime syrien a largué 345 barils explosifs et lancé 177 roquettes à l'aide d'aéronefs MiG pendant le mois d'octobre 2014. Le régime a particulièrement ciblé la ville de Harah, sur laquelle il a largué 52 barils explosifs, et la ville d'Inkhel, sur laquelle il a largué 41 barils explosifs. En octobre, 275 personnes ont été tuées dans la province de Deraa, dont 32 dans la seule ville de Harah.

Le régime syrien continue de bombarder sans discrimination des centres vitaux dans des zones contrôlées par l'opposition, dans le but de paralyser les activités civiles, économiques et commerciales et de désorganiser les structures d'enseignement, de santé et d'approvisionnement en nourriture dans ces zones. Selon le Réseau syrien des droits de l'homme, le régime a attaqué 44 centres vitaux en octobre : 13 écoles, 1 boulangerie, 5 marchés, 6 centres médicaux, 2 ambulances, 14 lieux de culte, une usine de désalinisation et 2 centrales électriques.

Le 21 octobre 2014, la Direction de l'enseignement de Damachq a annoncé la fermeture de toutes les écoles et établissements d'enseignement à Douma en raison de la fréquence des attaques sur la ville et des dangers extrêmes auxquels étaient exposés les rassemblements d'enfants et de jeunes en un endroit donné.

En novembre 2014, l'organisation Human Rights Watch a publié un rapport apportant des éléments probants de l'utilisation d'armes incendiaires par le régime syrien. Depuis le début de la révolution syrienne, en mars 2011, et jusqu'à ce jour, le régime syrien a utilisé des armes incendiaires contre des cibles civiles à 57 reprises, dans 8 des 14 provinces syriennes. L'attaque la plus spectaculaire a eu lieu le 26 septembre 2013, lorsque l'aviation syrienne a largué deux bombes incendiaires sur une école dans la ville d'Ouroum el-Koubra, dans la province d'Alep, tuant 37 personnes, pour la plupart des écoliers, et en blessant 44 autres. Certains des corps d'écoliers étaient carbonisés au point d'être méconnaissables.

Trois cent soixante-treize militants des médias ont été tués entre mars 2011 et fin octobre 2014. Selon le Réseau syrien des droits de l'homme, le régime syrien aurait tué 6 militants en octobre, dont 1 qui aurait succombé à la torture dans un centre de détention du régime, et en aurait blessé 5 autres.

- Le corps décomposé du journaliste Taj el-Din el-Saghir a été retrouvé le 30 septembre 2014 dans le quartier de Téchrine à Damas. Marouan Mohamed

el-Chahadat, Directeur du Centre des médias dans la ville de Jassem, a été tué lors d'une attaque à la roquette dans la ville de Jassem le 3 octobre 2014. Le 5 octobre 2014, un tireur embusqué du régime syrien a visé et tué Nadhir Mahmoud el-Saadi alors qu'il tentait d'apporter de la nourriture à la ville assiégée de Deir el-Adas dans la province de Deraa. Atallah Bahbouj, qui avait été grièvement blessé lors d'une attaque au mortier perpétrée par le régime à Deraa, est décédé le 15 octobre 2014. Le même jour, Bilal el-Masri a trouvé la mort lorsque le régime a lancé un missile sol-sol sur le quartier Waer à Homs.

- Le 17 octobre 2014, le militant des médias Abd el-Halim Abd el-Razaq Barbour est mort sous la torture à l'unité 215. Il avait initialement été arrêté par le régime le 17 octobre 2012 au poste de contrôle d'Aykardah près d'Alep.
- Le 8 octobre 2014, le régime syrien a blessé le correspondant du réseau d'information Cham, Majed Abd el-Nour, alors qu'il couvrait les événements se déroulant à Seifat, dans la province d'Alep. Le 11 octobre 2014, le régime syrien a blessé Mohamed Falouji, qui couvrait les événements à Deraa. Le 17 octobre 2014, le régime syrien a blessé par balles Abdullah el-Naouaoui, qui couvrait les événements à Deraa. Le 23 octobre 2014, le régime syrien a blessé par balles le correspondant de la fondation Yaqin, Mohamed Naqoua, qui couvrait les événements à Deraa. Le même jour, Imad Abou Aqil a été blessé par une roquette lancée par le régime sur le Centre des médias de Cheik-Meskin à Deraa.

Violation : utilisation de gaz toxiques par le régime syrien

Le régime syrien continue de larguer des gaz chimiques toxiques sur des zones civiles. Le Réseau syrien des droits de l'homme a apporté des éléments de preuve montrant que le régime syrien avait utilisé des gaz chimiques (en particulier du chlore gazeux) à 50 reprises depuis le 27 septembre 2013, date de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2118, jusqu'au 18 octobre 2014, dans 18 zones en Syrie. Ces attaques ont causé la mort de 50 personnes, dont 8 enfants et 4 femmes, et fait 1 100 blessés.

- ii) **Paragraphes 5, 6 et 7 :** *Toutes les parties doivent lever immédiatement le siège des zones peuplées et autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent autoriser un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies, afin que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin.*

C'est dans les zones assiégées que les besoins demeurent les plus pressants. Malgré l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), aucun organisme des Nations Unies ou organisation humanitaire n'a pu accéder à ces zones pour y distribuer l'aide vitale dont leurs habitants ont besoin. La distribution de l'aide s'est poursuivie dans les zones non assiégées et les zones frontalières. Les zones assiégées par le régime continuent de subir des bombardements quotidiens, provoquant des massacres de civils qui ne font l'objet d'aucune attention ou couverture médiatique.

Violation : siège imposé par le régime syrien à la Ghouta orientale, Daraya, Hajar el-Assouad et Tadamoun

Le régime syrien continue d'imposer un siège total à la Ghouta orientale, Daraya, Hajar el-Assouad et Tadamoun. Le régime empêche la circulation des civils et l'acheminement d'une aide vitale telle que produits alimentaires, médicaments, lait pour nourrissons, fournitures médicales et carburant vers ou depuis ces zones assiégées. Le régime empêche toutes les institutions et organisations humanitaires de pénétrer dans ces zones, qu'il continue de bombarder quotidiennement en utilisant un large éventail de munitions, y compris des missiles et des barils d'explosifs.

Les personnes assiégées dans ces zones sont au nombre de :

- 7 000 à Daraya;
- 25 000 à Hajar el-Assouad et Tadamoun, au sud de Damas;
- 400 000 dans la Ghouta orientale.

Les conditions sanitaires se sont détériorées dans les zones assiégées, entraînant la propagation de diverses affections et maladies, en particulier d'infections hépatiques, de la typhoïde, de la rougeole et de la tuberculose. Du fait que le régime empêche l'aide médicale d'entrer dans ces zones, le système immunitaire des habitants s'y affaiblit à un rythme alarmant.

Les zones assiégées subissent des bombardements quotidiens. Le régime syrien largue des barils d'explosifs et tire des obus d'artillerie et de mortier sur des lieux de rassemblement et des zones d'habitation, faisant de nombreux blessés. À cause du siège imposé à ces zones par le régime syrien, de nombreuses fournitures médicales nécessaires pour soigner les blessés n'y sont pas disponibles, si bien que beaucoup meurent.

Dans les zones assiégées, l'approvisionnement en certains produits alimentaires, en particulier en lait pour nourrissons, a fortement diminué. Le lait pour nourrissons a ainsi vu son prix quasiment décupler, ce qui l'a rendu inabordable pour de nombreuses familles, avec pour conséquence une malnutrition sévère chez les nourrissons.

Le seul point de passage permettant d'entrer dans la Ghouta orientale et d'en sortir, celui du camp de Wafidin, reste fermé à tous les civils, ce qui les empêche de quitter la zone même pour se procurer de la nourriture. Les habitants qui essaient de sortir de la Ghouta orientale assiégée s'exposent directement au feu des tireurs embusqués du régime syrien, qui tuent ainsi des dizaines de civils par mois.

En raison de la fermeture du point de passage du camp de Wafidin, seuls quelques commerçants peuvent entrer dans la Ghouta orientale ou en sortir, et le prix des denrées alimentaires a quadruplé ou quintuplé. Ainsi, alors que le prix du kilo de sucre est de 50 livres syriennes à Damas, il est de 250 livres dans la Ghouta orientale. Après la fermeture du point de passage du camp de Wafidin par le régime, ce prix avait même atteint 2 250 livres syriennes.

Le 22 octobre 2014, le Gouvernement syrien intérimaire a publié une déclaration dans laquelle il a proclamé la Ghouta orientale zone sinistrée sur tous les plans, compte tenu des raisons suivantes :

- La Ghouta orientale est assiégée depuis plus d'un an;
- Le taux de chômage y est supérieur à 90% du fait du blocus économique;
- Le nombre de massacres ne cesse d'augmenter : 15 ont été perpétrés durant le mois d'octobre, faisant 175 morts, dont 65 enfants et 41 femmes, et un millier de blessés;
- Les attaques aux armes chimiques se poursuivent, en particulier dans les villes d'Adra, de Jobar et d'Harasta;
- La Ghouta orientale ne reçoit aucune aide de la communauté internationale (à la différence de Kobané, où des armes sont larguées aux combattants, aucune assistance n'est larguée dans la Ghouta orientale, pas même des fournitures médicales ou du lait pour nourrissons).

Le 15 octobre 2014, Maher Ouyoun, de Douma, est mort de malnutrition.

Le 3 novembre 2014, Omar Tatin, de Sakba (dans la Ghouta orientale), est mort de malnutrition en raison du siège. Il s'agit du troisième enfant de la même famille qui est décédé cette année. Ses sœurs Isra et Asma ont été tuées lors d'une attaque aérienne du régime sur la ville le 18 juin 2014.

Le bureau médical de l'Union révolutionnaire de la Ghouta orientale a signalé l'apparition dans cette zone de 3 cas de myases imputables au siège. La maladie est apparue en raison du manque d'eau potable et de la pénurie du carburant nécessaire pour faire bouillir l'eau, ainsi que de l'absence de systèmes de santé et d'assainissement.

Violation : siège par le régime syrien du quartier de Waer à Homs

Le régime syrien continue d'assiéger le quartier de Waer à Homs. Le régime a commencé de faire le siège de Waer en août 2013, n'autorisant l'entrée que de quantités limitées de produits alimentaires et de fournitures médicales dans le quartier et interdisant aux gens d'y entrer ou d'en sortir sans l'autorisation préalable du « Bureau de la sécurité politique ». Tous les types de violation des conditions informelles imposées par le régime, par exemple l'introduction de produits alimentaires ou de fournitures médicales, ont donné lieu à des sanctions très dures, notamment des placements en détention, des arrestations et des violences physiques.

Waer est situé à l'ouest de la ville d'Homs. Quelque 15 000 familles déplacées y vivent. Le quartier est encerclé par des points de contrôle militaire tenus par le régime.

- iii) Paragraphe 11 : *Toutes les parties doivent immédiatement mettre fin à la détention arbitraire et à la torture de civils en Syrie, notamment dans les prisons et autres lieux de détention, ainsi qu'aux enlèvements, rapt et disparitions forcées, et libérer immédiatement toutes les personnes arbitrairement détenues.***

Selon le Réseau syrien des droits de l'homme, le régime a torturé à mort 118 personnes en octobre 2014, ce qui porte à 5 514, dont 95 enfants et 32 femmes, le nombre total de personnes mortes sous la torture depuis le début de la révolution syrienne.